

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} juillet 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 juin 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Catherine LECOMTE, Daniel DECLEIR, pouvoir à Gérard BELLEMERE, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2025-07-02
SUBVENTION A L'ASSOCIATION GNR39/45

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

L'Association Groupe national de recherche 39/45 a pour vocation de rendre hommage aux soldats tombés dans le département de l'Oise durant les conflits mondiaux.

Selon les archives américaines, sept soldats américains, dont la Commune n'avait pas connaissance jusqu'à présent, sont morts à Crépy-en-Valois en 1918.

Leurs noms ont donc été inscrits sur le mémorial départemental dédié aux soldats américains tombés lors des guerres, érigé à Rully.

Le 24 mai 2025, lors de la cérémonie du Mémorial Day, ces sept noms ont été officiellement dévoilés.

Afin de soutenir les actions de cette association, et de prendre en charge le coût lié à l'inscription des noms de ces soldats sur le mémorial,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 120 € à l'Association Groupe national de recherche 39/45 au titre de l'exercice 2025,
- Autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires afférents sont inscrits à l'article 65748 du budget général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} juillet 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 04 JUIL. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250701-DEL2025-07-02-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025